

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le premier décembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le vingt-quatre novembre deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET. Maire de BAUD.

Etaient présents: Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE,

M. Eugène LE PEIH, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, M. Patrick GRIGNON, Mme Nelly LE HEN, M. Franck TRULIN, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle

BOURET.

<u>Absents</u>: Mme Catherine CADORET, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, M. Patrice LE PADELLEC, M. Thierry LUCAS

<u>Procuration</u>: Mme Catherine CADORET à Mme Séverine LE SAGER

M. Yvon LE CLAINCHE à M. Philippe ROBINO Mme Magali ROBIC à Mme Nelly LE HEN M. Anthony LUCAS à Mme Martine LE LOIRE M. Mikael MAHAGNE à Mme Nelly FOURQUET

<u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe LE VESSIER

## Objet : modification des horaires de l'éclairage public.

Madame le Maire explique que dans le cadre des mesures adoptées pour la réduction des consommations d'énergies et en faveur de la sobriété énergétique, le poste éclairage public représente une part importante.

Aussi, elle propose au Conseil Municipal de modifier les horaires de l'éclairage public en réduisant les temps fonctionnement.

## Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**Décide** de modifier les heures de fonctionnement de l'éclairage public et d'adopter les horaires suivants à savoir : éclairage de 6h45 à 21h00 à l'exception du centre-ville.

Pour extrait certifié conforme Le Maire,

AR-Sous-Préfecture de Pontivy 056-215600107-20230114-3-DE Acte certifié éxécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 14-01-2023

Publication le : 14-01-2023

